

COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE

Réunion à Méaulte du 8 septembre 2020

Présents: Roland Grain et Jean René Elophe

Nous avons pris la décision de lancer nos challenges, tout en sachant que nous ne pouvons être certains de les mener au bout en raison de la Covid. Le championnat restant prioritaire, nous serons peut être amenés à vous faire jouer certains matchs en semaine.

Prenez soin de vous et de vos proches

Voici les dates prévues, pour les premiers tours de nos challenges:

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

dimanche 20 septembre à 15h

dimanche 18 octobre

dimanche 1er novembre

dimanche 6 décembre

CHALLENGE GUEANT SENIORS

dimanche 18 octobre

dimanche 1er novembre

dimanche 6 décembre

Les équipes perdantes en Challenge Fromentin, jusqu'en 8ème de finale, descendent en Challenge Guéant.

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

1er tour
dimanche 20 septembre à 15h

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

HEUDICOURT / MONTDIDIER 3
STE EMILIE EPEHY 2 / ROISEL 2 à 12h
RETHONVILLERS 2 / SAILLY SAILLISEL 2
DOMPIERRE / MOREUIL 3
CLERY SUR SOMME / PLESSIER 2
HANGEST EN SANTERRE 2 / ENGLEBELMER 2 à 12h
BRAY SUR SOMME 2 / LICOURT 2
ALBERT USOAAS 4 / ESTREES MONS 2
VOYENNES 2 / ENGLEBELMER 3
CERISY 2 / ROSIERES 3
MONCHY LAGACHE 2 / BRAY SUR SOMME 1
DOMART SUR LA LUCE / MAUREPAS COMBLES
MEAULTE 3 / MARCELCAVE 2
MARCHELEPOT 2 / ESMERY HALLON 2
ROYE DAMERY 2 / MOISLAINS 2
LICOURT 1 / DAVENESCOURT 2
CHAULNES 3 / HOMBLEUX 1
HOMBLEUX 2 / CARTIGNY 2

En raison des restrictions liées à la Covid 19, la commission a évité au maximum de faire jouer des matchs en lever de rideau

EXEMPTS: RETHONVILLERS 1
MOISLAINS 1
VOYENNES 1

Sous réserves d'erreurs
ou omissions et le tirage
de la Coupe de la Somme

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

Le secrétaire : Jean René Elophe.